



# Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

**5894<sup>e</sup>** séance

Lundi 19 mai 2008, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Présidente :</i>	M <sup>me</sup> Pierce	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M <sup>me</sup> Qwabe
	Belgique	M. Belle
	Burkina Faso	M. Tiendrébéogo
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Weisleder
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Lacroix
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Spatafora
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettalhi
	Panama	M. Arias
	Viet Nam	M. Bui The Giang

## Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 6 mai 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité  
par le Secrétaire général (S/2008/300)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Bosnie-Herzégovine**

#### **Lettre datée du 6 mai 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/300)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie et de la Slovénie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je prie le fonctionnaire du protocole d'escorter S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, à la table du Conseil.

*M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, est escorté à la table du Conseil.*

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine.

*Sur l'invitation du Président, les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Miroslav Lajčák, Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Il en est ainsi décidé.

J'invite le Haut-Représentant à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2008/300, qui contient le texte d'une lettre datée du 6 mai 2008 du Secrétaire général transmettant le trente-troisième rapport sur l'application de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de S. E. M. Miroslav Lajčák. J'ai à présent le plaisir de lui donner la parole.

**M. Lajčák** (*parle en anglais*) : Lorsque je me suis adressé au Conseil de sécurité il y a environ six mois, nous étions face à ce que beaucoup qualifiaient de crise politique. Je suis heureux d'informer le Conseil que la situation s'est aujourd'hui sensiblement améliorée. La Bosnie-Herzégovine a considérablement progressé en ce qui concerne la stabilisation de la situation politique. Elle s'apprête à signer un Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne (UE) et devrait bientôt être membre de l'OTAN. Le Conseil aura pris connaissance de tout cela en détail dans mon dernier rapport en date (S/2008/300). De plus, en février, le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix est parvenu à un consensus sur un ensemble de conditions claires pour la transformation du Bureau du Haut-Représentant en Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne.

Il est très facile de se perdre dans le microcosme politique de la Bosnie-Herzégovine, qui est dominé par des considérations ethniques. Cependant, nous devons rester concentrés sur le tableau d'ensemble. J'espère que mon exposé permettra au Conseil de mieux comprendre la situation générale.

À des fins de clarté, je diviserai mon discours en trois parties. Tout d'abord, je donnerai au Conseil des informations sur les faits récents et sur ce qui a été accompli depuis mon dernier rapport. J'indiquerai ensuite où nous en sommes à présent. Enfin, j'ébaucherai les difficultés que nous rencontrerons à l'avenir en Bosnie-Herzégovine.

Durant la période considérée, la première tâche a consisté à résoudre la crise politique de novembre dernier. À la fin du mois de novembre, mes

négociations avec les chefs de partis ont abouti à un accord sur l'amélioration des procédures de vote au Parlement et au Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine. Ma seconde priorité était d'aider le pays à progresser afin de signer l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Comme suite au règlement de la crise de novembre, j'ai animé les pourparlers entre les dirigeants des six grands partis de la Bosnie-Herzégovine sur la condition clef de l'UE, à savoir la réforme de la police. Les chefs des six partis se sont accordés sur la réforme de la police, à la faveur de ce qui est désormais connu comme la Déclaration de Mostar et son plan d'action. L'UE a réagi à cet accord longtemps attendu en lançant l'Accord de stabilisation et d'association le 4 décembre, la signature définitive de ce dernier restant suspendue à l'adoption des deux lois de réforme de la police par le Parlement.

Malgré le rejet ultérieur de l'accord de Mostar par l'un des principaux partis bosniaques, le Parlement de Bosnie-Herzégovine a finalement adopté ces deux lois le 16 avril. Une fois la législation en place et des progrès accomplis au niveau de toutes les autres conditions requises pour la signature de l'Accord de stabilisation et d'association, le Commissaire de l'UE Olli Rehn a recommandé aux États membres de l'Union de procéder à la signature de l'Accord. La cérémonie de signature aura lieu le 16 juin à la réunion des ministres des affaires étrangères de l'UE à Luxembourg. Cette victoire a été obtenue au prix d'une rude bataille qui a nécessité l'engagement constant de la communauté internationale et des pressions soutenues pour négocier l'Accord.

En février, la communauté internationale a fait un pas important en avant en définissant sa stratégie de transformation du Bureau du Haut-Représentant. Le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix s'est réuni pour examiner un large éventail de questions, mais il s'est toutefois concentré sur l'élaboration d'une stratégie basée sur des conditions pour la transformation du Bureau du Haut-Représentant en Bureau du Représentant spécial de l'UE. Le Conseil de mise en œuvre de la paix a décidé à l'unanimité d'une stratégie fondée sur cinq objectifs et deux conditions à remplir par les autorités de la Bosnie-Herzégovine pour que la transformation puisse avoir lieu.

Les cinq objectifs qui devront être atteints par les autorités de la Bosnie-Herzégovine sont, premièrement, un règlement acceptable et durable de la question de la répartition des biens publics; deuxièmement, un

règlement acceptable et durable de la question des biens militaires; troisièmement, l'application complète de la sentence définitive du Tribunal d'arbitrage sur Brcko; quatrièmement, la viabilité fiscale; et, cinquièmement, l'ancrage de la règle de droit.

Outre ces objectifs, le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix est convenu que deux conditions doivent être remplies : la signature de l'Accord de stabilisation et d'association, et une évaluation favorable de la situation en Bosnie-Herzégovine par le Conseil de mise en œuvre de la paix.

L'une des conditions de l'objectif d'ancrage de la règle de droit – l'adoption de la loi relative aux étrangers et à l'asile – a été adoptée au début du mois d'avril. Un accord a été signé fin mars entre l'État et les entités sur les « biens militaires meubles ». Cela a aidé la Bosnie-Herzégovine à intensifier le dialogue avec l'OTAN au sommet de Bucarest, permettant ainsi au pays de faire un nouveau pas important vers l'adhésion à l'OTAN. Des progrès ont également été enregistrés sur d'autres questions, et nous attendons de nouveaux résultats pendant l'été.

Même si tous ces domaines prioritaires de réforme ont été définis il y a longtemps et bien que tous aient été préalablement reconnus par les autorités de la Bosnie-Herzégovine comme revêtant un caractère obligatoire, il ne sera pas aisé d'atteindre ces objectifs. Après la déclaration d'indépendance du Kosovo, certains analystes s'attendaient à ce que les tensions politiques s'en trouvent ravivées en Bosnie-Herzégovine. Pourtant, la réaction du public a été relativement contenue. L'ordre a été maintenu et il n'y a eu aucun appui officiel aux manifestations les plus extrêmes de colère de la part des Serbes au sujet de la déclaration du Kosovo.

Les manifestations publiques contre l'indépendance du Kosovo en Republika Srpska ont été assez limitées et facilement contrôlées par la police. Néanmoins, les dirigeants de la Republika Srpska ont officiellement lié le statut futur de cette entité au statut du Kosovo. Fin janvier, le parti au pouvoir en Republika Srpska, l'Alliance des démocrates sociaux indépendants (SNSD), a appelé à la transformation de la Bosnie-Herzégovine en une fédération ou confédération asymétrique et affirmé que la Republika Srpska avait – prétendument en vertu de la Charte des Nations Unies – le droit à l'autodétermination, y compris par la voie de la sécession. L'Assemblée nationale de la Republika Srpska a franchi un cap en février, lorsqu'elle

a adopté une résolution affirmant que la Republika Srpska pourrait être en droit de décider de son futur statut juridique par le biais d'un référendum. La résolution déclare que ce droit deviendrait effectif si une majorité d'États membres de l'UE reconnaissait l'indépendance du Kosovo. C'est la première fois qu'une telle déclaration était officiellement faite par une institution de la Republika Srpska. J'ai réagi par une déclaration publique et ai insisté sur le fait que la Bosnie-Herzégovine est un État internationalement reconnu, dont la souveraineté et l'intégrité territoriale sont garanties par l'Accord de paix de Dayton. Les entités de la Bosnie-Herzégovine n'ont nullement le droit de faire sécession. De même, que personne n'a le droit de demander l'abolition des entités ni d'essayer de les abolir.

La position du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix est tout à fait claire dans la déclaration annexée au rapport dont le Conseil est saisi : il exprime à l'unanimité « sa profonde préoccupation face aux appels officiels à la sécession » et souligne « fermement qu'aux termes de l'Accord de paix de Dayton, "une entité n'a pas le droit de faire sécession de la Bosnie-Herzégovine" ».

De façon plus générale, les deux entités poursuivent leurs desseins respectifs aux dépens de l'État. Il y a eu de nombreuses attaques verbales des deux côtés contre les institutions de l'État, y compris le pouvoir judiciaire et l'audiovisuel public.

La Republika Srpska a signé, sans le consentement de l'État, un accord avec la République de Serbie autorisant le Gouvernement serbe à construire un pont sur la rivière Sava. La Republika Srpska a également adopté une loi qui lui confère le droit d'émettre des obligations financières, ce qui relève manifestement, une fois encore, de la compétence d'un État.

Par ailleurs, le Gouvernement de la Fédération a continué d'augmenter les versements aux anciens combattants, ainsi que d'autres transferts sociaux, en dépit des avertissements répétés du Fonds monétaire international, selon lesquels à moyen terme, aucune entité ni gouvernement ne disposera du financement nécessaire. Le Ministre des finances de la Fédération a déjà averti que la Fédération était proche de la faillite et était incapable de remplir ces obligations. Il est en outre préoccupant que les partis bosniaques aient mis en minorité leurs homologues croates tant au Gouvernement qu'au Parlement, lors du vote sur l'augmentation des versements aux anciens combattants. Cette décision a

aggravé les tensions politiques entre les deux groupes ethniques et suscite des préoccupations plus générales sur la position des Croates au sein de la Fédération.

Je voudrais également signaler que les récents appels lancés par trois hauts responsables politiques bosniaques enjoignant Srebrenica à faire sécession de la Republika Srpska étaient manifestement des déclarations allant à l'encontre de l'Accord de Dayton et n'ont servi qu'à accroître les tensions avec les Serbes.

En ce qui concerne la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), le TPIY et la Commission européenne estiment que la coopération de la Bosnie-Herzégovine avec le Tribunal est satisfaisante. Je partage ce point de vue, mais je demeure disposé à aider le TPIY à s'acquitter de son mandat, s'il le demande.

En avril, notre attention s'est de nouveau portée sur Srebrenica, où des inquiétudes se sont fait jour concernant la participation, aux prochaines élections municipales, de Bosniaques qui ne sont pas encore revenus à Srebrenica. Jouant un rôle de facilitateur, avec des membres de la communauté internationale, nous avons aidé, il y a deux semaines, les autorités locales à modifier la loi électorale de la Bosnie-Herzégovine, de manière à autoriser tous ceux qui vivaient à Srebrenica avant la guerre à s'inscrire sur la liste des électeurs dans cette municipalité, indépendamment de l'endroit où ils vivent aujourd'hui. Il s'agit d'une évolution importante quant au fond, mais également parce qu'il y a eu unanimité sur cette question délicate. C'est le type de maturité politique que nous devrions voir plus souvent, non seulement à Srebrenica, mais également dans toutes les situations politiques difficiles auxquelles le pays est confronté.

Voilà où nous en sommes actuellement. Comme je l'ai indiqué, une preuve évidente des progrès réalisés par le pays est le fait que dans quelques semaines, il franchira la première étape concrète du processus d'intégration dans l'Union européenne. Cet événement est extrêmement important pour le pays. À présent, la question n'est pas de savoir si une intégration plus complète à l'Union européenne est souhaitable, mais comment et quand elle aura lieu. Les progrès ne se feront pas d'eux-mêmes. Nous avancerons en travaillant dur et en faisant des compromis difficiles. L'expérience de mon propre pays m'a enseigné qu'il ne faut pas sous-estimer les difficultés de l'adhésion à l'UE. À terme, un pays et sa classe politique doivent avoir l'impression d'être un

membre de l'Union européenne qui a gagné le droit de coopérer côte à côte avec les autres membres de l'Union.

En tant que communauté internationale, nous avons aussi un rôle à jouer et nous devons le jouer de façon professionnelle. Le programme d'intégration à l'Union européenne et la perspective de l'intégration euratlantique sont notre unique moyen positif d'encourager les membres de l'élite politique à surmonter leurs divergences, à parvenir à un consensus et à progresser.

Cependant, nous sommes conscients qu'en Bosnie-Herzégovine, le programme de l'Union européenne a des adversaires. Le nationalisme reste fort, et la future campagne pour les élections municipales donnera lieu à des déclarations incendiaires. Malheureusement, nous ne devons nullement douter qu'il ne s'agit pas simplement d'un phénomène à court terme. Les politiques nationalistes sont toujours présentes; elles minent constamment l'élan positif de l'intégration européenne. L'arithmétique est simple : le nationalisme représente des voix, et cette recette a réussi à gagner des élections. Il se fait que, jusqu'il y a peu, l'intégration à l'Union européenne est devenue un dommage collatéral qui fausse ce calcul.

Pour éviter d'autres différends, il faut un accord stratégique sur la répartition des compétences entre l'État et les entités, de manière que la Bosnie-Herzégovine puisse se concentrer sur son processus d'intégration à l'Union. Après tout, c'est ce que veut la population de Bosnie-Herzégovine. Elle souhaite très sincèrement l'adhésion à l'Union européenne. Elle est européenne jusqu'au bout des ongles, et nous devons l'aider à le devenir.

De toute évidence, il reste encore beaucoup à faire. Ma priorité pour les mois à venir est d'aider les autorités locales à continuer d'avancer afin d'atteindre les cinq objectifs et de remplir les deux conditions pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. En ce qui concerne la transformation du Bureau du Haut-Représentant en Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne, la réunion du mois de juin du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix devrait être une bonne occasion d'évaluer les progrès faits depuis le mois de février, mais il sera probablement trop tôt pour avoir une idée claire des progrès réalisés pour l'ensemble des objectifs.

Mon bureau collabore pleinement avec les personnalités politiques locales et les responsables locaux pour réaliser le plus de progrès possible. Alors

que nous avançons dans plusieurs domaines, nous envisageons de transférer autant de responsabilités que possible avant de décider la transition complète. Le Conseil de mise en œuvre de la paix se réunira ensuite en octobre et présentera très probablement une analyse complète des objectifs et des conditions requises pour la transition.

Enfin, je voudrais maintenant examiner les difficultés auxquelles la Bosnie-Herzégovine sera confrontée au cours des six prochains mois. La principale difficulté politique est toujours la même : comment conclure des accords politiques et un accord sur les réformes dans un système politique où les trois communautés ont des visions divergentes de l'avenir du pays. Ces conflits se font sentir chaque jour sous la forme de positions divergentes sur presque toutes les questions inscrites à l'ordre du jour du Gouvernement. Je suis certain que le Président du Conseil des ministres, qui est présent ici, confirmera cette remarque.

C'est dans ce contexte que je m'efforcerai d'aider les autorités locales à continuer d'avancer afin de réaliser les cinq objectifs et les deux conditions pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. À l'évidence, ce ne sera pas facile, mais il faut y arriver, de manière à réorienter l'engagement de la communauté internationale et à transférer autant de responsabilités que possible aux institutions locales.

Dans une certaine mesure, les parties devront se réunir pour examiner ces questions dans le cadre de la réforme constitutionnelle. Au début du mois de février, les responsables politiques ont décidé de reporter le débat sur la réforme constitutionnelle jusqu'à la signature de l'Accord de stabilisation et d'association. Actuellement, leurs propositions sont tellement discordantes que la question risque de devenir un nouveau champ de bataille politique avant que ne commencent véritablement les débats.

Il existe une maigre possibilité pendant la période qui suivra les élections municipales et avant les élections générales de 2010. Cependant, nous ne pouvons pas nous permettre un échec comme celui que nous avons subi après le rejet des amendements d'avril 2006. Même si les parties se montrent disposées à faire des compromis, il sera nécessaire que la communauté internationale facilite le processus.

Je tiens à être clair : des progrès importants ont été faits, mais le travail de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine n'est pas

terminé. Il est prévu que l'Union européenne joue un rôle de chef de file au sein de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine, après la transformation du Bureau du Haut-Représentant en Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne. Il est temps de commencer à planifier le futur rôle de chef de file de l'Union européenne, non seulement en ce qui concerne sa politique et ses capacités, mais également la façon dont elle coopère avec les autres acteurs de la communauté internationale sur le terrain.

Comme toujours, la situation en Bosnie-Herzégovine devra être abordée avec prudence. Nous aurons pour tâche immédiate de veiller à ce que les tensions politiques pendant les élections municipales ne provoquent pas une grave détérioration du climat politique.

Une difficulté importante pour les autorités de Bosnie-Herzégovine sera la mise en œuvre de l'Accord de stabilisation et d'association, qui comporte non seulement des avantages, mais également des obligations. La signature de l'Accord de stabilisation et d'association signifie que chacun doit affronter l'avenir. Les problèmes surgissent souvent parce que les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine continuent fréquemment de vivre dans le passé. C'est un fait dont devront tenir compte l'UE dans les efforts globaux qu'elle déploiera en Bosnie-Herzégovine et l'ONU dans son engagement avec la Bosnie-Herzégovine.

Nous avons fait du chemin. La perspective de l'intégration à l'UE – seule solution positive pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine – se concrétise. Nous devons nous assurer que les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine tireront le meilleur parti de cette chance. Les citoyens de la Bosnie-Herzégovine méritent un avenir européen. Ils doivent être pleinement convaincus que nous sommes là pour les aider.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lajčak de son exposé instructif.

Je donne maintenant la parole à M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine.

**M. Špirić** (*parle en bosniaque; texte anglais fourni par la délégation*) : Permettez-moi de vous exprimer tout d'abord ma joie d'être de nouveau ici depuis la dernière visite que j'ai faite en novembre 2007 dans des circonstances bien différentes.

Vous le savez, la Bosnie-Herzégovine a traversé des turbulences importantes en novembre 2007. J'ai le

plaisir de vous dire aujourd'hui que nos autorités ont montré qu'elles étaient enclines au dialogue et au compromis indispensables pour assurer le succès de la Bosnie-Herzégovine, montrant ainsi que nous sommes capables de gérer une crise au lieu d'en être le jouet.

Depuis novembre 2007, beaucoup d'événements positifs se sont produits dans mon pays. Le Conseil des ministres a fait fonction de gouvernement intérimaire entre octobre 2007 et février 2008, ce qui ne nous a pas empêchés de faire face aux nombreux défis et tâches difficiles placés sur notre chemin. L'intégration européenne et la pleine appartenance à l'OTAN ont représenté les deux principes directeurs de nos travaux. Bruxelles a reconnu la qualité de notre travail en parafant l'Accord de stabilisation et d'association, tandis que l'OTAN a entamé un dialogue intensif avec la Bosnie-Herzégovine, ce que nous apprécions beaucoup. Cela nous encourage d'ailleurs à continuer d'œuvrer pour remplir les conditions fixées pour une pleine appartenance à l'OTAN.

Parafier l'Accord de stabilisation et d'association a posé de nombreuses difficultés au Conseil des ministres, l'obstacle majeur étant la réforme de la police qui n'est toujours pas réglée, malgré de nombreuses tentatives infructueuses. Le Conseil des ministres a joué un rôle de chef de file dans cette réforme. Même si la majorité parlementaire a fait montre au dernier moment d'un manque de volonté et de compréhension à l'égard de la réforme, je me félicite particulièrement du fait que l'Assemblée parlementaire de la Bosnie-Herzégovine ait adopté la législation proposée, ce qui nous a permis de remplir la dernière condition de nature politique nécessaire à la signature de l'Accord.

J'espère qu'on aura tiré des enseignements de l'impuissance où se sont trouvées les institutions nationales à assumer un rôle de chef de file dans le processus de réforme. Ces institutions ne devraient pas être court-circuitées ou complètement exclues, comme l'a été le Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine. Nous espérons maintenant à juste titre que Bruxelles fixera une date pour la cérémonie de signature et pour que les institutions de la Bosnie-Herzégovine continuent de remplir les conditions imposées par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix.

Le Conseil des ministres a adopté de nombreuses lois et décisions importantes, dont la loi sur les produits pharmaceutiques et les appareils médicaux, la loi sur le conseil fiscal, la loi sur la protection des êtres humains et des biens et les secours à apporter en cas de

catastrophes naturelles et autres, la loi sur l'agriculture et le développement rural, la loi sur les sports et d'autres lois. Nous comptons que l'Assemblée parlementaire de la Bosnie-Herzégovine adopte rapidement la législation proposée.

On a mis particulièrement l'accent sur la réforme de l'éducation, finalement appuyée par l'adoption d'une loi sur la formation et l'enseignement professionnels, par une décision portant sur l'adoption des documents nécessaires pour la pleine mise en œuvre du processus de Bologne en Bosnie-Herzégovine, par la décision de créer un centre d'informations et de reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur, et la décision d'instaurer l'Agence de développement de l'enseignement supérieur. Avec les premiers ministres des entités et le maire du district de Brcko, j'ai signé un mémorandum d'accord qui fait de la Conférence des ministres de l'éducation de la Bosnie-Herzégovine, l'organe consultatif permanent le plus élevé dans ce domaine. L'établissement de cet organe et son bon fonctionnement encourageront la coordination des activités de tous les organes et institutions œuvrant dans le domaine de l'éducation.

La coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) est une question qui pèse depuis longtemps sur les institutions nationales et les relations à l'intérieur de la Bosnie-Herzégovine. Le Conseil des ministres est fermement résolu à régler définitivement cette question et à clore ce chapitre. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir à cette fin. Les institutions nationales, de concert avec les représentants des institutions internationales, exercent des pressions continues sur les personnes soupçonnées d'aider les criminels de guerre présumés. Le représentant de la mission de vérification de l'Union européenne, qui évalue les processus de réforme en Bosnie-Herzégovine, a estimé que la coopération entre la Bosnie-Herzégovine et le TPIY était satisfaisante. Nous continuerons de travailler ferme à la réforme de l'administration publique, qui a enregistré récemment des progrès tangibles bien qu'insuffisants.

Pour ce qui est de la situation économique, nous convenons qu'elle n'est pas encore satisfaisante, mais elle est sans aucun doute sur la bonne voie. Le taux réel de croissance du produit intérieur brut s'élevait en 2007 à 6,1 %. Le taux de croissance prévu pour 2008 est de 6,5 %, et on s'attend à ce que la croissance se poursuive en 2009 et 2010. On espère que l'accroissement des exportations, de la production et des investissements industriels, et notamment des investissements étrangers,

qui ne cessent d'augmenter, contribueront sensiblement à la croissance économique. Les investissements étrangers directs en Bosnie-Herzégovine ont atteint des niveaux record en 2007.

Le principal problème auquel se heurte l'économie de la Bosnie-Herzégovine est le taux de chômage élevé, la meilleure solution pour régler ce problème consistant à accroître les investissements dans des installations entièrement nouvelles. C'est pour cela qu'avec les premiers ministres des entités, j'ai décidé d'appuyer la convocation du Forum de Crans Montana en Bosnie-Herzégovine afin d'assurer la promotion positive de la Bosnie-Herzégovine et d'attirer des investissements étrangers.

Tout cela témoigne des progrès enregistrés en Bosnie-Herzégovine mais, pour être francs, il nous reste encore des obligations à honorer. Nous n'avons pas réussi à adopter la loi sur les biens publics, ni à nous entendre sur une méthodologie pour définir le ratio permanent en vue de la répartition des revenus de la TVA, ni à adopter une stratégie pour la réforme du secteur judiciaire ou la condamnation des crimes de guerre. Nous poursuivrons donc notre dur labeur sur ces questions et je suis convaincu que nous parviendrons à des solutions mutuellement acceptables.

La réforme constitutionnelle est l'une des difficultés auxquelles nous nous heurtons actuellement. Ma position sur cette question est claire. La réforme constitutionnelle ne saurait se fonder sur des dénis, qu'il s'agisse des Accords de Washington ou de Dayton. Je recommande donc à tous de revenir à la forme initiale des Accords de Washington et de Dayton. Je voudrais mettre ouvertement en garde ceux qui tentent de contester l'Accord de Dayton car cette attitude peut compromettre les résultats obtenus. Actualiser l'Accord est possible et souhaitable, mais cela doit émaner d'un consensus et compromis internes et en aucun cas n'être imposé de l'étranger.

La Constitution de la Bosnie-Herzégovine devrait être réformée de manière à ne pas représenter un obstacle pour l'intégration euratlantique. Refuser les entités, idée défendue par certains, n'est pas une condition propice à une réforme constitutionnelle fructueuse et pourrait même créer un climat d'instabilité dont les conséquences sont imprévisibles.

Permettez-moi d'insister sur l'importance d'une question qui a d'une certaine manière été laissée de côté, intentionnellement ou pas. L'état de droit est le fondement sur lequel reposent l'avenir de la Bosnie-

Herzégovine et la protection juridique garantie à ses citoyens. Son édification est la seule garantie qui permettra à la Bosnie-Herzégovine d'être un partenaire fiable de la communauté internationale. Si l'on permet à certains dans notre pays – et même, des ministres ou d'autres hauts dignitaires – de se croire au-dessus des lois, je ne suis pas certain que nous serons considérés comme des partenaires fiables par qui que ce soit. À cet égard, j'espère un appui vigoureux de la communauté internationale et de cet organe.

Une fois de plus, permettez-moi de saisir cette occasion pour souligner que la Bosnie-Herzégovine est attachée à l'établissement de relations de bon voisinage et de coopération régionale, que nous estimons importantes pour concrétiser notre aspiration commune à l'intégration européenne.

Je voudrais enfin remercier le Haut-Représentant pour la nouvelle approche qu'il a adoptée et qui inclut une action de sensibilisation à l'importance des réformes en Bosnie-Herzégovine sans avoir recours aux pouvoirs qui lui ont été confiés par l'Accord de Bonn.

**M. Liu Zhenmin** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise souhaite remercier le Haut-Représentant, M. Lajčák, pour son exposé; elle apprécie les efforts qu'il déploie pour faire avancer le processus politique en Bosnie-Herzégovine. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à la présente séance à S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, et à le remercier pour sa déclaration.

Depuis l'année dernière, la Bosnie-Herzégovine a pris des mesures positives dans les domaines de la réforme de la police, du développement économique, de la consolidation de l'état de droit et de l'intégration nationale. Le processus politique en Bosnie-Herzégovine a continué d'aller de l'avant. Il demeure toutefois des éléments d'instabilité. Sensible à l'évolution de la situation dans les régions avoisinantes, la situation en Bosnie-Herzégovine reste instable et fragile, comme le Haut-Représentant le fait remarquer dans son rapport.

La Bosnie-Herzégovine est exceptionnellement vulnérable à l'instabilité politique dans la région, car elle est étroitement liée au Kosovo sur le plan de la géographie, de l'histoire, de la religion et de l'ethnicité. La déclaration unilatérale d'indépendance faite par le Kosovo le 17 février a eu des répercussions négatives sur la situation en Bosnie-Herzégovine et entraîné un certain nombre de faits préoccupants. La

Chine pense que toutes les parties concernées ne doivent pas perdre de vue la paix et la stabilité à long terme en Bosnie-Herzégovine et dans l'ensemble de la région des Balkans lorsqu'elles examinent les questions pertinentes.

La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et espère que, conformément à l'Accord de Dayton, toutes les parties œuvreront de concert et avec sincérité à promouvoir le processus politique et à accélérer les progrès en matière de réforme constitutionnelle et de création d'institutions tout en cherchant à maintenir la stabilité et la prospérité durables en Bosnie-Herzégovine.

La Chine se félicite des perspectives d'intégration de la Bosnie-Herzégovine dans l'Union européenne. Nous pensons que le Haut-Représentant doit poursuivre ses consultations approfondies avec toutes les parties et, sur la base des mandats prévus par l'Accord de Dayton, engager la Bosnie-Herzégovine à prendre des mesures constructives afin qu'il soit possible de prendre des mesures de fond en vue de l'adhésion à l'Union européenne.

En même temps, nous nous félicitons du rôle important que l'Union européenne continue d'assumer pour préserver la sécurité et la stabilité et promouvoir le développement économique et social de la Bosnie-Herzégovine. La Chine continuera à aider le Haut-Représentant à s'acquitter de son mandat, et elle est prête à se joindre aux autres membres de la communauté internationale pour fournir l'aide nécessaire à l'instauration d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables en Bosnie-Herzégovine.

**M. Belle** (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier le Haut-Représentant, l'Ambassadeur Lajčák, pour son exposé et son rapport au Conseil de sécurité (S/2008/300, annexe, pièce jointe). Je voudrais aussi remercier le Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Nikola Špirić, pour son intervention.

La Belgique s'aligne sur l'intervention que la Slovaquie prononcera plus tard au nom de l'Union européenne.

Tout comme le Haut-Représentant, la Belgique se réjouit des progrès de la Bosnie-Herzégovine en vue de son intégration dans les structures euratlantiques. La décision de l'Union européenne de signer un accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-Herzégovine démontre que sur des réformes



essentielles, des résultats peuvent être accomplis, et je pense ici en premier lieu à la première phase de la réforme de la police. Dans le même temps, ma délégation accueille positivement la décision de l'OTAN d'accorder le « dialogue intensifié » à la Bosnie-Herzégovine. La Belgique est convaincue que ces avancées constitueront des facteurs de stabilité non seulement pour la Bosnie-Herzégovine mais également pour la région.

Malgré ces progrès importants, il reste de nombreux défis à relever pour la Bosnie-Herzégovine. Je voudrais à cet égard en soulever deux.

D'abord, la Belgique partage les préoccupations liées aux menaces de changement de l'ordre constitutionnel par des actions unilatérales. Une réforme constitutionnelle est bien sûr nécessaire pour consolider la stabilité politique interne. Nous constatons – tout comme le Haut-Représentant – que les positions des différentes communautés restent diamétralement opposées à ce sujet. Ma délégation ne peut qu'appeler les principaux acteurs au pragmatisme. À cet égard, l'accord intervenu au Parlement de la Bosnie-Herzégovine sur l'organisation des élections locales à Srebrenica est un exemple positif. Par ailleurs, la Belgique suivra de très près la préparation des élections locales du 5 octobre prochain.

Deuxièmement, mon pays continue à souligner son attachement à une pleine coopération des autorités de la Bosnie-Herzégovine, et en particulier la Republika Srpska, avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

La Belgique soutient entièrement la déclaration du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix (voir S/2008/300, annexe, pièce jointe) du 27 février qui lie une éventuelle fermeture du bureau du Haut-Représentant à la réalisation par la Bosnie-Herzégovine de cinq objectifs et de deux conditions, reprises dans cette déclaration. Nous appelons donc les autorités de la Bosnie-Herzégovine à mettre en œuvre les termes de cette déclaration.

Finalement, la Belgique réitère son plein soutien aux dispositions de l'Accord de Dayton. Elle réitère aussi son appréciation et son soutien pour le travail du Haut-Représentant, qui est aussi Représentant spécial de l'Union européenne.

**M. Spatafora** (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant, l'Ambassadeur Lajčák, ainsi qu'au

Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, M. Špirić. Je voudrais également me joindre à tous ceux qui ont remercié le Haut-Représentant pour son rapport très clair et très ciblé sur la situation en Bosnie-Herzégovine, et exprimer toute l'appréciation et le ferme appui de l'Italie pour ses efforts passés et futurs.

L'Italie souscrit pleinement à la déclaration que prononcera tout à l'heure le Représentant permanent de la Slovénie au nom de l'Union européenne. Je souhaiterais y ajouter quelques observations inspirées de notre expérience nationale.

Effectivement, des faits nouveaux importants se sont produits au cours de la période considérée dans le rapport. Malgré les difficultés nombreuses et notables si bien mises en lumière dans le rapport du Haut-Représentant – surtout dans les deuxième et troisième parties qui expliquent où en est la situation et quels seront les prochains défis à relever – ainsi que dans la déclaration du Président, M. Špirić, le pays fait effectivement des progrès. La coexistence et l'interaction pacifiques et constructives de toutes les composantes de la société de Bosnie-Herzégovine ont été renforcées. J'oserais même dire pour résumer, comme l'a souligné l'Ambassadeur Lajčák, que « la situation s'est sensiblement améliorée » et que « le pays a bien avancé sur la voie de la stabilisation de la situation politique ». Ces deux aspects constituent le contexte dans lequel nous devons agir.

Alors que d'aucuns se préoccupaient des conséquences que la déclaration d'indépendance du Kosovo aurait sur l'architecture politique et institutionnelle de la Bosnie-Herzégovine, Sarajevo a, durant cette période, enregistré des résultats remarquables. Les parties sont parvenues à un accord sur une réforme politique, comme il a été rappelé, et un accord de stabilisation et d'association a été conclu et sera bientôt signé, preuve, une fois de plus, que le processus d'adhésion à l'Union européenne est le meilleur outil dont nous disposons pour réaliser de nouveaux progrès. Le Sommet de l'OTAN à Bucarest a lancé le dialogue intensifié avec la Bosnie-Herzégovine pour préparer sa participation au plan d'action [de l'OTAN] pour l'adhésion. Enfin, et c'est important, un compromis constructif a été trouvé sur la question délicate des élections municipales à Srebrenica; à ce propos, je tiens à féliciter encore une fois le Haut-Représentant Lajčák pour son rôle de médiation. La Bosnie-Herzégovine progresse d'un pas ferme dans la

bonne direction, et la communauté internationale contribue à consolider ces progrès.

Pourtant, en dépit de ces importantes avancées, il faut encore surmonter de nombreuses difficultés. Le Président s'est montré très clair à cet égard. Des tensions continuent de se faire régulièrement sentir et les forces politiques ont remis en question les dispositions de l'Accord de paix de Dayton. La réforme de la Constitution est prioritaire pour l'établissement d'un État opérationnel en Bosnie-Herzégovine, mais cela n'est de toute évidence pas encore possible, du moins d'après ce que l'on a entendu. La fermeture du Bureau du Haut-Représentant et sa transformation en bureau du Représentant spécial de l'Union européenne ont été reportés. En tant que membre du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, l'Italie s'est associée à cette décision, sage à notre avis.

Dans le même temps, nous demeurons convaincus que le principe de prise en charge par le pays doit être respecté et qu'il doit produire des résultats tangibles lorsque la situation sur place le permettra. Le processus de réforme peut, à notre avis, être maintenu sur la bonne voie grâce à une bonne gestion et des synergies utiles entre les autorités locales et les forces politiques d'une part, et la communauté internationale, de l'autre. Des progrès décisifs pourront être accomplis ces prochains mois dans les cinq objectifs et les deux conditions que le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix a recensés pour assurer la transformation du Bureau du Haut-Représentant en bureau du Représentant spécial de l'Union européenne. Je voudrais signaler une fois encore que maintenant que la signature de l'accord de stabilisation et d'association a été autorisée, une évaluation positive de la situation générale par le Conseil de mise en œuvre de la paix semble plus proche.

Depuis six mois, il y eu des moments de tension politique croissante et d'antagonisme de nature à semer la division, suivis de phases de dialogue constructif et fructueux qui ont produit des résultats très positifs, comme je l'ai souligné précédemment et comme nous l'avons entendu ce matin. J'espère que les vertus du dialogue et du compromis l'emporteront ces prochains mois, dans l'intérêt non seulement des forces politiques, mais surtout du peuple de Bosnie-Herzégovine.

Enfin, je voudrais rappeler la vision du Président M. Špirić, qui a dit : « édification de l'état de droit

est la seule garantie qui permettra à la Bosnie-Herzégovine d'être un partenaire fiable de la communauté internationale ». Cela est essentiel.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation à cette séance du Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, M. Špirić. Nous remercions le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Lajčák, du rapport qu'il a présenté au Conseil sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine.

Nous notons que les parties bosniaques sont parvenues à un accord, sur la base de l'Accord de Dayton, quant aux paramètres de la réforme de la police et l'adoption ultérieure par le Parlement national de deux lois importantes. Les principales tâches découlant de l'Accord de paix de Dayton sont aujourd'hui réalisées dans l'ensemble. Le fait qu'un accord d'association et de stabilisation entre la Bosnie-Herzégovine et l'Union européenne devrait être signé ces prochains jours en constitue à notre avis une preuve convaincante.

Il importe pour la période à venir que l'on mette en place une politique pour transférer à des autorités bosniaques légalement élues la responsabilité du destin du pays qui incombait à des structures internationales. Il est indispensable que les critères spécifiques définis par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix en février dernier soient finalement appliqués. Ils visent en particulier à créer les conditions pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant et sa transformation en bureau du Représentant spécial de l'Union européenne.

Nous appuierons davantage encore les efforts déployés par M. Lajčák pour ce qui est de la réduction des activités du Bureau du Haut-Représentant. Nous espérons que les membres du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix feront montre de sagesse politique et qu'ils ne reporteront pas artificiellement la fermeture du Bureau en rendant cette décision tributaire d'une interprétation large de l'évaluation positive de la situation qui règne en Bosnie-Herzégovine. Il est évident que la situation en Bosnie-Herzégovine n'est pas pire que dans d'autres États des Balkans, où il n'existe pas de Haut-Représentant.

Dans ce contexte, nous plaidons en faveur de la conclusion la plus prompte possible des procédures juridiques visant à l'application complète de la sentence définitive du Tribunal d'arbitrage sur Brcko, étant donné que cette municipalité relève tant de la

Republika Srpska que de la Fédération de la Bosnie-Herzégovine. L'idée selon laquelle on pourrait la soustraire à la gestion commune pour en faire de facto une troisième entité bosniaque va à l'encontre de la Constitution du pays issue de l'Accord de Dayton.

Nous comptons sur le rôle positif de l'Union européenne pour appuyer la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes convaincus qu'elle doit s'acquitter de ce rôle sur la base du respect strict des Accords de paix et du principe fondamental du consensus entre les parties bosniaques. Nous encourageons une décision permettant la tenue d'élections municipales à Srebrenica dans le calme. Nous pensons que toute mesure arbitraire visant à violer la juridiction territoriale d'entités est inacceptable.

D'une manière générale, nous considérons que la situation en Bosnie-Herzégovine s'est améliorée depuis la grave crise politique de l'automne 2007. Cela nous donne des raisons de poursuivre la politique adoptée par la communauté internationale tendant à transformer sa présence en Bosnie-Herzégovine.

**M. Jurica** (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Haut-Représentant et le Représentant spécial de l'Union européenne, M. Lajčak, du rapport qu'il a présenté aujourd'hui. Je voudrais également saluer la présence de S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres, et le remercier de son exposé.

Ma délégation se félicite des progrès importants accomplis dans le domaine des réformes indispensables à l'intégration de la Bosnie-Herzégovine dans les institutions euratlantiques, que nous considérons comme un objectif essentiel et l'avenir commun de tous les pays de l'Europe du Sud-Est. La Croatie a toujours plaidé en faveur d'une approche transparente et individuelle à l'égard des pays de l'Europe du Sud-Est, et de l'application des mêmes normes pour tous; le travail ainsi que les réformes durement réalisés seront récompensés par des progrès dans le domaine de l'intégration à l'OTAN et à l'Union européenne.

Considérant les circonstances politiques complexes qui règnent dans le pays ainsi que le climat régional tendu, conséquence de la proclamation de l'indépendance du Kosovo en février, nous nous félicitons de l'adoption, le 16 avril, des deux lois sur la réforme de la police qui permettront à la Bosnie-Herzégovine de signer prochainement l'accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. En outre, nous nous félicitons de l'accord conclu à la

fin du mois de mars de cette année entre l'État et les gouvernements des entités sur les biens militaires meubles qui permettra à la Bosnie-Herzégovine d'intensifier son dialogue avec l'OTAN en vue d'un plan d'action pour son adhésion à cette organisation.

Nous nous félicitons que tous les membres du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix aient pu convenir d'une stratégie de transition et de la politique future de la communauté internationale vis-à-vis de la Bosnie-Herzégovine, notamment sur les conditions de la transformation en Bureau du Haut-Représentant en bureau du Représentant spécial de l'Union européenne, et nous les félicitons de leurs efforts. Nous constatons avec satisfaction que l'objectif général est d'assurer cette transition sans attendre et que l'appropriation en demeure le principe.

Une fois encore, nous nous faisons l'écho des objectifs à long terme du Conseil de mise en œuvre de la paix et nous réaffirmons que nous voudrions que la Bosnie-Herzégovine soit un État pacifique et viable pouvant être intégré définitivement à l'Union européenne. Pour y parvenir, nous nous associons à ceux qui pensent qu'une réforme constitutionnelle est nécessaire, voire essentielle, pour l'avenir du pays.

Cependant, comme l'a dit le Haut-Représentant au paragraphe 15 de son rapport, « trouver un terrain d'entente sur cette question sera très difficile tant que les positions des partis resteront aussi incompatibles et rigides ». Nous invitons toutes les parties concernées à faire preuve d'ouverture et de souplesse dans leur démarche pour que tous les peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine aient confiance en leur bien-être civique et ethnique et en leur avenir.

L'esprit et la lettre du principe d'égalité des peuples constitutifs de Bosnie-Herzégovine doivent être respectés tant par les partis dans le pays que par la communauté internationale et devraient porter non seulement sur la représentation politique, mais aussi sur les médias électroniques, qui devraient servir, en les contentant, les trois peuples constitutifs, en se fondant sur le principe de médias libres et démocratiques.

Les Croates de Bosnie-Herzégovine sont le plus petit peuple constitutif du pays, ce qui les rend particulièrement vulnérables. Il convient de garder leurs intérêts à l'esprit et de les protéger. La Bosnie-Herzégovine ne saurait être libre et démocratique sans ses Croates. J'insiste sur ce point afin que cela soit parfaitement clair : la Bosnie-Herzégovine ne peut pas être un État entier et uni si des Croates n'y vivent pas.

Le peuple croate de Bosnie-Herzégovine doit être l'égal des deux autres peuples du pays au plan constitutionnel, dans les deux entités que sont la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska, autrement dit sur tout le territoire de la Bosnie-Herzégovine. C'est là quelque chose qui doit être pris en considération car il en va des intérêts fondamentaux de la Bosnie-Herzégovine, et donc de ceux des trois peuples constitutifs du pays.

À cet égard, nous appelons à ce que des fonds supplémentaires soient consacrés au retour des Croates en Republika Srpska, afin de créer un équilibre avec les ressources investies dans d'autres domaines liés au retour en Bosnie-Herzégovine. Cela devrait également permettre à davantage de gens de voter dans leur localité d'avant la guerre et ainsi de répondre aux inquiétudes soulevées par le Haut-Représentant au paragraphe 8 de son rapport.

De même, nous estimons que la communauté internationale et le Haut-Représentant devraient s'investir dans l'aide à l'harmonisation des multiples lois différentes qui servent actuellement à juger les crimes de guerre à des niveaux variés en Bosnie-Herzégovine, de sorte que les principes d'égalité, de justice et d'équité soient honorés et garantis pour tous les citoyens du pays, indépendamment de l'endroit où ils vivent et du tribunal qui instruit leur cas.

En outre, nous faisons écho aux appels lancés par le Haut-Représentant et le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix afin que la Serbie respecte ses obligations juridiques en arrêtant Ratko Mladic et Radovan Karadzic, et qu'elle les défère au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Comme l'a déclaré le Haut-Représentant, leur arrestation aiderait non seulement les familles des victimes à tourner la page, mais elle contribuerait aussi beaucoup à effacer le discrédit dans lequel est tombée la Republika Srpska et à améliorer les relations interethniques en Bosnie-Herzégovine.

Mon pays travaille dur afin de finaliser son intégration à l'OTAN et à l'UE. Contrairement à ce qui s'est passé lors des vagues d'élargissement de 2004 et 2007, nous devons encore mener à bien des négociations importantes avec l'UE pour être en mesure d'y adhérer. Cela requiert de la concentration et de la persévérance de la part de l'ensemble de notre administration publique.

La Bosnie-Herzégovine est l'un des bénéficiaires de nos efforts d'intégration euratlantique dans la

région, car nous partageons nos expériences et connaissances et transférons volontiers le savoir-faire acquis au cours des pourparlers d'adhésion avec nos voisins en vue de les aider à progresser plus vite vers l'intégration euratlantique.

À ce stade, je voudrais faire référence au paragraphe 63 du rapport du Haut-Représentant, dans lequel il mentionne le projet de la Croatie de construire un pont, qui permettrait d'éviter de passer par le territoire de la Bosnie-Herzégovine, et où il explique que ce pays « craint que la construction de ce pont ne gêne son accès à la haute mer ». J'ai le plaisir d'indiquer ici que mon gouvernement a littéralement franchi le pas nécessaire pour répondre aux préoccupations de la Bosnie-Herzégovine. Notre pont, qui utilise des technologies avancées et relie la Croatie continentale et la péninsule de Peljesac, a été rehaussé et adapté pour permettre aux navires les plus imposants d'atteindre le port de Neum, annulant ainsi les motifs d'inquiétude quant à l'accès à ce port de l'Adriatique situé en Bosnie-Herzégovine.

Enfin, tout en saluant une fois encore les pays du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix pour être parvenus à unifier la Bosnie-Herzégovine, je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Haut-Représentant et Représentant spécial de l'UE, M. Miroslav Lajčák, pour l'excellent travail qu'il a accompli jusqu'à présent en Bosnie-Herzégovine.

**M. Kleib** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je commencerai par remercier M. Lajčák, Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, pour son exposé et son rapport sur les faits nouveaux survenus récemment en Bosnie-Herzégovine (voir S/2008/300). Nous tenons également à saluer la présence de M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, et à le remercier pour sa déclaration.

Nous constatons avec satisfaction les progrès réguliers qui sont accomplis par la Bosnie-Herzégovine en vue de la signature d'un accord de stabilisation et d'association. La promulgation de lois sur la réforme de la police témoigne de ces progrès et fait partie intégrante de la réforme du secteur de la sécurité. Il est toutefois crucial, pour la stabilité et le développement du pays, que des avancées supplémentaires soient enregistrées dans le domaine du renforcement du système de la règle de droit.

Nous saluons l'action constante du Haut-Représentant pour nouer des liens de collaboration avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Cela constitue une prise de position politique importante et aide les parties touchées à tourner la page. Néanmoins, cette mesure essentielle doit être associée à d'autres initiatives majeures pour faciliter des relations interethniques plus harmonieuses.

À cet égard, j'insiste sur le fait que le dialogue, la réconciliation et la négociation doivent être l'option préférée pour le règlement de toute question. Les procédures de vote convenues au Parlement et au Conseil des ministres ont montré combien il était souhaitable de recourir à la négociation, si difficile et intense soit-elle.

De plus, nous avons dûment pris note de la recommandation relative à la fermeture prévue du Bureau du Haut-Représentant en Bosnie-Herzégovine. Cette recommandation est importante et mérite un examen approfondi de la part du Conseil. La fermeture représentera certainement une étape cruciale vers l'autonomie du pays. Cependant, un tel plan doit remplir les cinq objectifs critiques et surtout être conforme aux vues du Conseil.

L'Indonésie est fermement convaincue que le Conseil et le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix doivent aider le pays à gagner son autonomie afin de définir lui-même la voie à suivre. Si divers plans de réforme sont toujours en cours, nous estimons qu'ils ne devraient toutefois pas être vus, en soi, comme des conditions préalables. La pression extérieure peut parfois être utile, mais elle ne sera pas profitable au pays à long terme, si celui-ci devait ne compter que sur ses propres forces et faiblesses.

Nous notons avec préoccupation la lenteur qui caractérise le retour des réfugiés et des personnes déplacées. À cet égard, nous louons les efforts du Bureau du Haut-Représentant, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres parties prenantes pour élaborer une nouvelle stratégie à même de traiter cette délicate question humanitaire. Nous considérons qu'une telle stratégie ne consiste pas simplement à apporter les rudiments de la vie moderne, bien que cela soit très important, mais avant tout à favoriser une confiance accrue entre les rapatriés et la population locale. Cette confiance doit être entretenue avec soin. Il faut que les rapatriés soient convaincus qu'ils pourront interagir et vivre dans la paix avec les autres. Il importe également de reconnaître que plus les

personnes déplacées sont longues à revenir, moins il est intéressant pour elles de le faire.

S'agissant des réformes constitutionnelles au sens large, nous jugeons nécessaire qu'elles soient entreprises avec précaution et conformément à l'Accord de paix. Il existe, de par le monde, nombre de processus et modèles de réforme constitutionnelle dont le pays peut s'inspirer. Cela dit, il ne serait pas dans son intérêt d'essayer d'appliquer strictement à sa situation une expérience donnée. La Constitution doit refléter les aspirations de la population de la Bosnie-Herzégovine et incarner les normes, les valeurs et la sagesse locales. Le rôle de la communauté internationale à cet égard est d'aider le pays à mettre en œuvre sa constitution.

Enfin, je tiens à réaffirmer l'appui constant de l'Indonésie au processus politique conduit par le Haut-Représentant conformément à l'Accord de paix.

**M. Weisleder** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, et M. Miroslav Lajčák, Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine et Représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. Comme le Haut-Représentant l'a déclaré, son rapport (S/2008/300, annexe, pièce jointe) établit des éléments qui mettent en lumière les progrès réalisés. Plus précisément, l'adoption le 16 avril de deux lois sur la réforme de la police a été le principal progrès. Bien qu'elle ait eu lieu après la période couverte par le rapport que nous a livré aujourd'hui le Représentant spécial, l'adoption de ces deux lois, indispensables pour assurer l'état de droit, est un succès très apprécié.

La signature de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne, dont la date a été fixée au 16 juin, est une autre preuve importante de progrès. Cela étant, cet accomplissement a sans nul doute nécessité beaucoup d'efforts et des négociations intenses. Il s'agit d'un événement extrêmement important, tant par son contenu que par le symbolisme qu'il représente. C'est une preuve tangible que les parties des diverses nationalités et tendances politiques de Bosnie-Herzégovine ont appris à céder pour atteindre un objectif supérieur. Dans certaines sociétés, c'est un comportement qui va de soi mais, dans d'autres, malheureusement, il n'en est pas ainsi; c'est pourquoi son importance est double. Nous félicitons les parties de ce succès et les enjoignons à poursuivre dans la même voie.

D'après le rapport du Haut-Représentant, le processus politique tortueux qui précède la conclusion d'accords est un motif de frustration pour la majorité des citoyens de Bosnie-Herzégovine. S'il en est ainsi et que les partis n'apprennent pas à avancer plus rapidement, ils courent le risque de devenir inutiles. Le Costa Rica demande à tous les partis politiques de Bosnie-Herzégovine et à tous ses citoyens de faire un effort soutenu pour respecter les principes de l'Accord de paix de Dayton, accord qui doit se traduire par des réformes constitutionnelles, des lois et le développement institutionnel.

La conclusion de ces accords et la réalisation des objectifs contenus dans le plan de travail du Bureau du Haut-Représentant leur permettront d'avancer plus rapidement et de façon plus sûre sur le chemin du développement économique et social.

Le Costa Rica, toujours déterminé à assurer le respect des droits de l'homme, l'un des fondements des Nations Unies, appelle les autorités de Bosnie-Herzégovine à collaborer activement pour traduire en justice les personnes soupçonnées d'être responsables des atrocités commises. Tourner la page d'une triste histoire de mauvais traitements et de violence nécessite des actions en justice, exclusivement contre les responsables, en excluant tout stéréotype et toute généralisation.

Enfin, mon pays appuie le travail du Haut-Représentant et de son bureau dans leurs tâches difficiles et délicates. Nous les encourageons à continuer leurs efforts pour résoudre les problèmes politiques, qui sont au cœur des difficultés actuelles, afin d'éviter de graves conséquences pour l'avenir. Le Costa Rica réaffirme sa volonté d'appuyer le Haut-Représentant et son équipe, ainsi que son attachement aux accords qui définissent leurs pouvoirs et leurs obligations, de même que celle des autres acteurs.

Par ailleurs, nous nous faisons l'écho du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, qui a déclaré que la transition incombait en premier lieu aux acteurs eux-mêmes, aux citoyens de Bosnie-Herzégovine, et que la réalisation des objectifs et des conditions définies par le Bureau du Haut-Représentant devait être conforme à l'objectif principal de sa présence, de manière que, une fois que les conditions seront remplies, il puisse fermer le Bureau et transférer entièrement le contrôle des affaires publiques aux autorités représentatives légitimes.

Les progrès réalisés sur le plan politique permettront d'écarter de plus en plus les risques de violence. C'est pourquoi nous appelons les citoyens de Bosnie-Herzégovine et leurs représentants à aller de l'avant et à surmonter le passé.

**M. Bui The Giang** (Viet Nam) (*parle en anglais*): Ma délégation voudrait tout d'abord remercier M. Miroslav Lajčák, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de son rapport sur l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (S/2008/300, annexe, pièce jointe) et de l'exposé qu'il vient de présenter au Conseil. Nous souhaitons la bienvenue à S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, et le remercions de sa déclaration.

Nous avons suivi de près l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine au cours de la période semestrielle examinée dans le rapport. Nous prenons note avec satisfaction des progrès importants qui ont été réalisés dans le pays dans plusieurs domaines d'activité, en particulier les efforts déployés pour stabiliser davantage la situation politique et sécuritaire, y compris l'accord conclu par les partis au pouvoir sur la réforme de la police et l'adoption des lois sur la réforme de la police à la mi-avril, permettant à l'Union européenne de parapher l'Accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-Herzégovine; le consensus et la décision qui a suivi, prise en février par les directeurs politiques du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, de donner la priorité à l'ancrage de la règle de droit; l'adoption par l'Assemblée parlementaire de la Bosnie-Herzégovine de la loi relative au séjour et à la circulation des étrangers; l'amélioration de la coordination et de la concertation des efforts entre les parties concernées en ce qui concerne la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

S'agissant du développement économique, nous jugeons encourageants les progrès réalisés, comme en témoigne la forte croissance des recettes enregistrée au début de cette année, qui a donné lieu à un excédent du budget général de l'État. De même, nous nous félicitons des diverses mesures positives prises à différents niveaux en vue de l'adoption d'une série de lois, comme l'indique le rapport. À cet égard, nous félicitons les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine des efforts qu'ils ont faits pour réorienter leur pays sur le chemin du développement socioéconomique général.

Nous notons cependant avec préoccupation les tensions renouvelées qui se font jour entre les acteurs politiques sur la question de l'organisation constitutionnelle future du pays et sur les prérogatives et les compétences de l'État, ainsi que les déclarations appelant à la sécession. Nous sommes préoccupés par la remarque de M. Miroslav Lajčák, expliquant que la vie politique du pays est marquée par les divisions, la confrontation et l'échec. À notre avis, cela constitue une difficulté majeure pour la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton, qui garantit la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi nous appelons les parties à coopérer dans un esprit de réconciliation et à continuer patiemment leur quête d'une solution mutuellement acceptable en vue de bâtir un État multiethnique et intégré, composé de deux entités et garantissant le développement des Bosniaques, des Serbes et des Croates qui y vivent. Il est important que le processus de réforme constitutionnelle se poursuive et soit fondé sur les principes élaborés dans l'Accord de Dayton. Nous exhortons également les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine à coopérer ensemble pour faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans les logements qu'ils occupaient avant la guerre et à leur assurer durablement des conditions de vie plus dignes. Nous pensons, comme la délégation indonésienne, qu'il est très important à cet égard d'intégrer les réfugiés et les personnes déplacées dans les communautés dans lesquelles ils vivent.

Enfin, ma délégation souhaite saisir cette occasion pour remercier la communauté internationale pour l'assistance qu'elle a apportée à la Bosnie-Herzégovine dans le cadre de son processus d'intégration régionale et internationale. Nous félicitons également le Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et l'Union européenne des rôles importants qu'ils ont joués et des contributions considérables qu'ils ont apportées pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement du pays. Ces actions conjuguées se sont avérées essentielles non seulement pour la Bosnie-Herzégovine mais également pour les Balkans et l'Europe dans son ensemble. Le Viet Nam appuie tous les efforts constructifs des pays à cette fin.

**M<sup>me</sup> Qwabe** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons également la bienvenue au Haut-Représentant au Conseil de sécurité et nous apprécions à sa juste valeur son rapport détaillé qui informe le Conseil sur la situation actuelle en Bosnie-

Herzégovine. Nous remercions également M. Špirić de sa déclaration.

Nous tenons à réaffirmer notre appui au Haut-Représentant et à la politique qu'il mène qui consiste à transférer progressivement les responsabilités aux dirigeants bosniaques.

L'Afrique du Sud encourage le Gouvernement bosniaque et les parties concernées à continuer d'axer leur attention sur la réalisation et la mise en œuvre des cinq objectifs concrets et des deux conditions générales définies en février 2008 au cours de la réunion du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix.

Malgré le fait que l'Accord de stabilisation et d'association ne fait pas intégralement partie du plan de travail du Bureau du Haut-Représentant, ma délégation considère qu'il est important de réaliser des progrès et d'assurer la stabilité dans la région. Nous sommes donc encouragés de voir que la Bosnie-Herzégovine a accompli des progrès en la matière, ce qui a permis de parafier l'Accord en décembre. Ma délégation voudrait continuer à encourager toutes les parties à veiller à ce que les conditions nécessaires soient remplies pour finaliser ce processus.

L'Afrique du Sud prend note avec préoccupation des tensions renouvelées qui ont eu lieu à la fin de 2007 entre les divers acteurs politiques s'agissant de la future configuration constitutionnelle de ce pays et du rôle et des compétences de l'État. Nous réitérons que le dialogue et la coopération sont indispensables pour mettre en place un gouvernement efficace et aux attributions élargies pour tous les citoyens de la Bosnie-Herzégovine grâce à l'avènement d'une société stable, démocratique et prospère.

Pour ce qui est de la question des personnes déplacées, l'Afrique du Sud est encouragée par le travail réalisé par le Bureau du Haut-Représentant, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les autres parties prenantes afin d'élaborer une nouvelle stratégie qui devrait être finalisée et adoptée dans le courant de l'année. Nous notons que l'accent a été non seulement placé sur le retour des personnes dans leurs foyers mais également sur la nécessité d'aider ceux qui sont revenus. L'Afrique du Sud continue de penser que l'examen de la situation des réfugiés et des personnes déplacées peut faciliter la réconciliation et l'édification de l'État en Bosnie-Herzégovine, et peut donc contribuer à la stabilité à long terme de ce pays.

Comme l'a mentionné le Haut-Représentant dans son rapport, la Bosnie-Herzégovine est particulièrement vulnérable à l'instabilité politique dans la région. Nous souhaitons de nouveau formuler l'espoir que les événements qui se sont déroulés récemment dans la région n'aient pas d'effets néfastes sur les progrès réalisés et que toutes les parties éviteront de tenir des propos incendiaires susceptibles de mettre à mal les progrès réalisés et les accords conclus grâce au dialogue et à la négociation. L'Afrique du Sud renouvelle son appui à tous les habitants de la Bosnie-Herzégovine et à la poursuite du processus menant à une société démocratique stable et dynamique dans la région des Balkans.

**M. Tiendrébogo** (Burkina Faso) : Je voudrais également remercier M. Lajčák pour sa présentation ainsi que M. Špirić pour sa déclaration.

La situation d'ensemble en Bosnie-Herzégovine peut être considérée comme encourageante. Ma délégation voudrait noter les progrès réalisés dans plusieurs domaines, en particulier la réforme de la police et l'adoption des textes législatifs sur l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne, qui devraient permettre au pays d'adhérer à l'Union et de construire les conditions d'une paix et d'un développement durables. Nous nous félicitons également des initiatives prises afin de régler la question des réfugiés et des personnes déplacées.

En dépit des difficultés y afférentes, nous exhortons les parties à explorer toutes les voies susceptibles de les aider à sortir de l'impasse sur la réforme constitutionnelle, celles de la défense, de la justice et de l'administration. Ces réformes contribueraient à la réalisation des objectifs fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, lesquels ont pour but de parvenir à une stabilité durable du pays.

La réforme de l'économie est cruciale dans ce pays en reconstruction. Les initiatives prises et les progrès qui en ont résulté méritent d'être ici salués. Nous notons en particulier l'engagement pris par les autorités de la Bosnie-Herzégovine à la signature de la plate-forme relative à la réforme de l'économie et nourrissons l'espoir de voir sa mise en œuvre affecter positivement la vie des communautés et soutenir le processus de paix. Nous exhortons à cet égard la communauté internationale à accorder la plus grande attention et le soutien requis à cet engagement.

Il est tout autant nécessaire d'encourager les initiatives visant à la réconciliation des communautés dans le but de faire baisser les tensions intracommunautaires qui persistent, notamment dans la perspective des élections municipales.

Nous voudrions ici saluer les efforts du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et encourager tous les États à continuer à lui apporter leur pleine coopération.

Nous encourageons les efforts de médiation, ainsi que les nombreuses initiatives prises par le Haut-Représentant et son bureau pour mettre en œuvre l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Nous l'exhortons, ainsi que le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, à poursuivre ces efforts.

Des questions clefs demeurent encore en suspens et appellent à plus d'efforts. La communauté internationale doit continuer à se mobiliser pour accompagner la Bosnie-Herzégovine et soutenir les efforts de paix dans ce pays, dans le cadre des Accords de Dayton, car il y va de la stabilité et de la sécurité dans la région.

**M. Lacroix** (France) : Tout d'abord, je souhaiterais saluer la présence parmi nous du Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, M. Nikola Špirić, que nous avons écouté avec beaucoup d'attention. Je souhaite aussi remercier le Haut-Représentant, l'Ambassadeur Lajčák, pour son exposé sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous saluons ses efforts et l'action efficace qu'il mène. Nous l'assurons de notre plein soutien, en particulier de notre soutien à son approche sur l'avenir du Bureau du Haut-Représentant.

La Représentante permanente de la Slovénie prononcera tout à l'heure, au nom de l'Union européenne, une déclaration à laquelle la France s'associe pleinement. Je voudrais y ajouter quelques commentaires à titre national.

La définition d'objectifs et de conditions préalables à la cessation des activités du Bureau du Haut-Représentant nous semble en effet en mesure d'assurer une évolution dans de bonnes conditions de la présence internationale. Nous étudierons avec soin au cours des mois à venir les progrès accomplis sur les cinq objectifs et les deux conditions définies par le Conseil de mise en œuvre de l'Accord de paix en février dernier.



Les efforts du Haut-Représentant ont permis de lever les derniers obstacles à l'adoption définitive par le Parlement de Bosnie-Herzégovine des deux premières lois réformant la police. Cette réforme était en particulier une condition posée à la signature de l'Accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et la Bosnie-Herzégovine. L'adoption, le 7 mai dernier, par le Parlement bosniaque, d'un amendement modifiant la loi électorale afin de permettre aux anciens habitants de Srebrenica déplacés par la guerre de voter lors des prochaines élections municipales constitue un autre pas dans la bonne direction.

Ce sont là des signes encourageants d'une évolution des institutions et des partis politiques de Bosnie-Herzégovine vers une plus grande maturité, et ce d'autant plus qu'ils ont été obtenus alors que les Balkans occidentaux traversaient une période d'incertitudes. Cette évolution reste toutefois à confirmer. Nous devons donc rester vigilants.

Nous espérons que les différents acteurs poursuivront leurs efforts sur la voie des réformes nécessaires à l'établissement d'une Bosnie-Herzégovine stable et démocratique et feront, en particulier, preuve de responsabilité dans la perspective des élections municipales d'octobre. Au-delà, comme le souligne le Haut-Représentant dans son rapport, l'adoption de la réforme constitutionnelle demeure plus que jamais nécessaire.

L'avenir de la Bosnie-Herzégovine ne peut se concevoir que dans le cadre du maintien de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays. Face à certaines initiatives et déclarations récentes, la communauté internationale doit rappeler avec force, comme l'a fait le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix en février dernier, que tout appel à la sécession d'une entité est contraire aux Accords de Dayton et complètement irrecevable.

Comme le Conseil le sait, la France est très attachée à la lutte contre l'impunité et à l'action des tribunaux pénaux internationaux. Nous saluons l'activité du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et les résultats positifs qu'il a enregistrés. Plus de 13 ans après le massacre de Srebrenica, il n'est toutefois pas tolérable que M. Karadzic et M. Mladic n'aient toujours pas été appréhendés. Nous appelons toutes les parties concernées, en particulier les autorités fédérales de Bosnie, mais aussi celles des deux entités, ainsi que la Serbie, à continuer de coopérer avec le

Tribunal pour assurer l'arrestation et le transfert à La Haye de tous les inculpés en fuite. Cela est indispensable, tant pour satisfaire aux obligations internationales de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie que pour mener à son terme le nécessaire processus de réconciliation, et nous nous réjouissons de l'engagement réitéré par M. Špirić à cet égard.

L'engagement de la communauté internationale aux côtés de la Bosnie-Herzégovine reste nécessaire. L'Union européenne est consciente de ses responsabilités et joue à cet égard un rôle majeur. Elle reste ainsi présente dans tout le pays par le déploiement de sa force multinationale de stabilisation en Bosnie-Herzégovine (EUFOR-Opération ALTHEA), ainsi que par sa Mission de police (MPUE). Elle est prête à jouer un rôle plus grand encore dans l'avenir.

Surtout après l'adoption des lois sur la réforme de la police, une étape importante a été franchie sur la voie de l'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine. Nous nous réjouissons de la signature prochaine de l'accord de stabilisation et d'association, dont M. Lajčák nous a dit qu'elle interviendrait le 16 juin. Cela répondra à l'aspiration commune à la paix et à la perspective d'un avenir commun dans un cadre européen que partage l'ensemble de la population bosnienne, toutes communautés et inclinations politiques confondues. La libéralisation des visas, que nous souhaitons la plus rapide possible, constituera un autre signe de cette intégration croissante à la famille européenne.

L'avenir de la Bosnie-Herzégovine ne peut se concevoir indépendamment de celui de l'ensemble des Balkans occidentaux. La région est à une période charnière. Avec le règlement final du statut du Kosovo, qui était le dernier différend encore non résolu lié à l'éclatement de l'ex-Yougoslavie, s'est enfin fermée une page douloureuse de l'histoire des Balkans et de l'Europe ouverte en 1991. Il est temps pour les Balkans occidentaux de se tourner vers l'avenir, et cet avenir est dans l'Europe. Notre conviction demeure en effet que l'avenir commun des peuples des Balkans occidentaux dans le cadre de l'Union européenne constitue, après les drames des années 90, le meilleur gage de leur réconciliation.

**M. Ettalhi** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je tiens d'abord à souhaiter la bienvenue à M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, et à le remercier pour son excellente intervention. Nous souhaitons également

remercier M. Miroslav Lajčák, Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine et Représentant spécial de l'Union européenne, pour son exposé très complet, et lui dire également à quel point nous nous louons de ses efforts.

Mon pays se félicite des progrès réalisés par la Bosnie-Herzégovine, progrès que le Haut-Représentant a évoqués dans son rapport, notamment les réformes relatives à l'intégration dans les institutions européennes, que reflète l'accord conclu entre les dirigeants des partis sur la réforme en deux étapes de la police. La première étape a préparé la voie à la signature de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne en décembre 2007; ceci a été suivi, par l'adoption de deux lois sur la réforme de la police.

Nous partageons les préoccupations du Représentant spécial concernant les tensions entre les partis. Le paragraphe 8 de son rapport (voir S/2008/300) fait état des tensions qui existent entre les partis du fait que 2008 est une année électorale. Nous partageons également ses préoccupations concernant les actions unilatérales qu'il a mentionnées, et nous appuyons ses propos réaffirmant que la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine sont garanties par l'Accord de paix de Dayton. Nous appelons tous les partis à trouver un terrain d'entente, ce qui leur permettrait de ramener la stabilité dans le pays.

Nous souhaitons exprimer notre satisfaction face à l'accord conclu entre les membres du Comité directeur sur une stratégie de transition. Ceci aidera à maintenir l'unité de la communauté internationale vis-à-vis de cette question. Nous sommes d'avis qu'à la prochaine étape, il faudrait axer les efforts sur une réforme constitutionnelle, amener les partis à unifier leur position, et consolider l'état de droit, comme l'a dit le Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine ce matin.

Mon pays estime important de consolider la stabilité à long terme en Bosnie-Herzégovine. Cela ne doit pas se faire sur la base des crimes odieux commis pendant la guerre afin d'ancrer la réalité du moment. Il est encore plus important que les réfugiés et les personnes déplacées rentrent dans leurs foyers d'avant la guerre. Ils doivent pouvoir rentrer chez eux, et nous devons remédier à toutes les conditions qui les empêchent.

Deuxièmement, tous les auteurs de crimes odieux devraient être punis. Ils ne doivent bénéficier d'aucune

impunité. C'est sur cette base que nous devons déterminer l'étendue de la stratégie nationale visant à traduire en justice les auteurs de crimes de guerre, et nous espérons que les autorités bosniaques coopéreront dans ce sens. Nous nous félicitons de ce qu'a réalisé le Président du Conseil des ministres à cet égard. Nous saluons les efforts entrepris en Bosnie-Herzégovine par les acteurs internationaux et régionaux, et nous estimons qu'il importe de poursuivre ces efforts afin d'instaurer la stabilité, une paix durable et le développement nécessaire.

Enfin, je voudrais encore une fois dire au Haut-Représentant que nous apprécions au plus haut point les efforts qu'il déploie.

**M. Khalilzad** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité aujourd'hui au Haut-Représentant, M. Lajčák, et le félicite du travail remarquable accompli par lui-même et par son équipe.

Nous souhaitons également la bienvenue au Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, M. Nikola Špirić.

Le rôle du Haut-Représentant demeure crucial pour mettre en œuvre les Accords de Dayton et pour veiller à ce que la Bosnie-Herzégovine achève sa transition vers un État souverain, sûr et stable. Je voudrais réaffirmer l'appui indéfectible des États-Unis à la décision du Conseil de mise en œuvre de la paix de maintenir le mandat du Haut-Représentant tant que les autorités de Bosnie-Herzégovine n'auront pas totalement atteint les objectifs et satisfait aux conditions avalisés par le Conseil en février.

Grâce aux efforts substantiels déployés par toutes les parties prenantes, nous avons constaté des progrès dans les domaines recensés par le Conseil de mise en œuvre de la paix, comme indiqué par le Haut-Représentant dans son rapport. Nous félicitons la Bosnie-Herzégovine d'avoir promulgué des lois sur la réforme de la police qui satisfont aux exigences fixées pour la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association. Cela n'aurait guère été possible sans l'engagement résolu du Haut-Représentant. Nous espérons que la Bosnie-Herzégovine mettra de côté les politiques ethniques à somme nulle qui ont retardé l'accord sur la réforme de la police et la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association pendant trois ans, et qu'elle signera et mettra en œuvre l'accord dans les brefs délais.

Nous avons également constaté des progrès dans les domaines des biens militaires meubles et de la législation en matière d'état de droit. Nous espérons que les autorités de Bosnie-Herzégovine pourront régler toutes les difficultés en suspens relatives aux biens de l'État, à Brčko, à la stratégie nationale en matière de crimes de guerre et à la réforme du secteur de la justice d'ici à la fin de l'année. Outre ces questions, qui détermineront le moment où le Bureau du Haut-Représentant pourra être fermé, je voudrais mettre en lumière quatre domaines qui, de l'avis des États-Unis, sont également cruciaux pour la Bosnie-Herzégovine.

Premièrement, la proposition de l'OTAN d'intensifier le dialogue immédiatement après que la Bosnie-Herzégovine aura rejoint le partenariat pour la paix témoigne des progrès accomplis par ce pays dans la mise en œuvre de la réforme globale de la défense. Nous demandons aux autorités nationales de coopérer étroitement avec l'OTAN et d'avoir recours, dans la mesure du possible, au dialogue intensifié pour que la Bosnie-Herzégovine puisse en fin de compte présenter sa meilleure candidature pour l'adhésion à l'OTAN.

Deuxièmement, s'agissant des élections municipales à venir, nous invitons les personnalités politiques de Bosnie-Herzégovine à éviter la rhétorique de division qui avait caractérisé la campagne électorale de 2006. Ce type de messages ne contribue qu'à engluer le pays dans le passé et à freiner davantage les progrès vers l'intégration à l'Europe, un objectif appuyé par la grande majorité des citoyens de la Bosnie-Herzégovine.

Troisièmement, nous estimons que l'amélioration de la Constitution issue de Dayton s'impose pour que la Bosnie-Herzégovine puisse satisfaire aux conditions fixées à l'intégration euratlantique. Nous sommes prêts à appuyer les Bosniaques dans leurs efforts s'ils font preuve de volonté politique de suivre cette voie. Ces réformes ne peuvent être réalisées que grâce à un appui des trois peuples constitutifs.

Quatrièmement, nous voudrions nous associer aux observations faites par ceux qui ont souligné l'importance de la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Les États-Unis demeurent pleinement résolus à veiller à ce que la Bosnie-Herzégovine réussisse sa transition vers un avenir stable et sûr sous un régime démocratique. Travaillant en étroite collaboration avec le Haut-Représentant, nous attendons avec intérêt de nous engager sous sa direction et d'aider la Bosnie-

Herzégovine à rejoindre ses voisins dans l'effort de stabilisation de l'ensemble de la région et à prendre la place légitime qui lui revient au sein de la communauté euratlantique.

**M. Arias** (Panama) (*parle en espagnol*) : D'emblée, je voudrais saluer la présence parmi nous aujourd'hui de M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine.

De même, nous nous réjouissons de pouvoir souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et Représentant spécial de l'Union européenne, M. Miroslav Lajčák, que nous félicitons de l'énorme travail réalisé à ce poste en presque une année. Nous lui souhaitons plein succès pour les mois à venir qui, sans aucun doute, seront cruciaux pour la Bosnie-Herzégovine et son avenir dans les institutions euratlantiques.

Il est évident que, malgré les grands progrès réalisés dans la mise en œuvre des Accords de paix de Dayton, la Bosnie-Herzégovine a encore beaucoup de chemin à parcourir sur la voie qui la mènera vers l'Europe. Les grandes divergences entre les partis politiques autour des réformes institutionnelles clefs, notamment en ce qui concerne la Constitution et la police, sont de mauvais augure pour les relations politiques futures entre les trois nationalités qui composent le pays. Sans un consensus politique qui transcende les ethnies et les objectifs nationalistes qui ont, par le passé, mené à la guerre, la viabilité de l'État demeure incertaine. Aussi l'objectif des Accords de Dayton de cimenter la paix dans une Bosnie-Herzégovine multiethnique pourrait bien être gâché.

En réaffirmant l'intégrité territoriale et la souveraineté, ainsi que l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine, nous invitons ses dirigeants politiques à coopérer, entre eux et avec le Haut-Représentant, pour accélérer le processus de réformes institutionnelles. L'avenir de la Bosnie-Herzégovine est entre les mains de ses citoyens, mais il exige également davantage de dynamisme et de clairvoyance, de courage et de vision de la part de ses dirigeants que ceux manifestés au cours des derniers mois.

Même ainsi, la situation en Bosnie-Herzégovine exige, pour progresser, la participation active de la communauté internationale. Aujourd'hui plus que jamais, il incombe à la communauté internationale de guider la Bosnie-Herzégovine sur la voie d'une démocratie libérale et d'une économie de marché. Enfin, nous réaffirmons les cinq objectifs et les deux

conditions convenus par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. De même, l'Union européenne doit renouveler son engagement vis-à-vis de la Bosnie-Herzégovine si elle veut que le pays satisfasse aux conditions requises qui la mèneront à Bruxelles. L'Union européenne doit veiller à ce que la responsabilité qu'elle assume vis-à-vis de la Bosnie-Herzégovine demeure prioritaire aux yeux de ses membres et qu'elle continue de s'acquitter de ses obligations de manière énergique et ouverte. Ce n'est qu'ainsi que les processus de transition politique vers une meilleure entente mutuelle et une plus grande stabilité dans les Balkans seront moins chaotiques.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Royaume-Uni.

Je voudrais, moi aussi, m'associer aux autres membres du Conseil qui ont salué la présence ici aujourd'hui du Haut-Représentant et de M. Špirić. Nous avons écouté avec beaucoup d'attention ce qu'ils avaient à dire, et je tiens à associer mon gouvernement à la déclaration qui sera faite tout à l'heure par la représentante de la Slovénie au nom de l'Union européenne (UE).

Nous nous félicitons de constater qu'une loi importante sur la réforme de la police a été adoptée par le Parlement de Bosnie-Herzégovine. Comme d'autres l'ont dit, cela ouvre la voie à la signature de l'accord de stabilisation et d'association de la Bosnie-Herzégovine avec l'UE. Mon gouvernement mettra tout en œuvre pour le signer promptement et pour veiller à son application. Nous nous félicitons du rôle que le Haut-Représentant a joué en particulier pour y parvenir, et nous saluons la décision prise récemment par l'OTAN sur un dialogue intensifié. La Bosnie était autrefois à la traîne dans les Balkans en matière d'intégration à l'UE et à l'OTAN, et nous notons avec satisfaction que tel n'est plus le cas.

Je voudrais revenir sur un certain nombre de points entendus aujourd'hui.

Nous nous félicitons vivement des propos de M. Špirić sur la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Nous espérons que tous les pays de la région redoubleront d'efforts pour arrêter et transférer les accusés encore en fuite, notamment Karadzic et Mladic, inculpés du massacre de Srebrenica en 1995. Nous avons par ailleurs écouté attentivement ce que le Président du Conseil des ministres a dit au sujet de la réforme constitutionnelle

et de Dayton, et nous prenons note des remarques du représentant de la Fédération de Russie sur Brcko et du représentant de la Croatie sur la communauté croate.

Le Conseil de sécurité est saisi de la question de la Bosnie-Herzégovine depuis au moins 16 ans, et certaines de ces années ont été parmi les plus difficiles que le Conseil ait connues. Depuis 1995, la situation s'éclaircit, avec l'Union européenne (UE), l'OTAN et le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix qui accompagnent la Bosnie sur la voie du progrès, et on a bien avancé. Toutefois, je pense pouvoir dire que l'on pourrait faire bien plus au niveau de l'intégration à l'OTAN et à l'UE si les dirigeants politiques de tout bord mettaient fin à leurs menaces d'abolition et de sécession. Ces menaces ne devraient pas servir d'excuses pour empêcher que des mesures concrètes supplémentaires soient prises afin d'avancer vers l'intégration euratlantique, et les groupes d'intérêt extérieurs à la Bosnie – y compris certains établis chez des voisins de la Bosnie – ne devraient pas instrumentaliser ces questions de façon polémique afin de servir leurs propres intérêts.

J'en viens brièvement au Kosovo. J'ai été heureux d'entendre ce que le Haut-Représentant a dit en rejetant les conjectures au sujet d'un lien quelconque. Je n'ai rien d'autre à ajouter sur ce point, sinon que nous appuyons sans réserve ses remarques et celles du représentant de la France sur le Kosovo et le fait que c'était là le dernier chapitre de la triste histoire des Balkans, et qu'il est temps de regarder vers l'Europe.

Enfin, je voudrais simplement assurer le Haut-Représentant que nous continuons à appuyer ses efforts. Nous attendons de tous les dirigeants politiques de Bosnie et de la région qu'ils respectent leurs engagements en lui apportant leur concours pour l'intégration de la Bosnie et de son avenir dans le cadre défini à Dayton. Nous ferons tout notre possible pour l'aider en ce sens.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à la représentante de la Slovénie.

**M<sup>me</sup> Štiglic** (Slovénie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne (UE). La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats, l'Albanie, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats

potentiels, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et l'Arménie, s'alignent sur cette déclaration.

Pour commencer, je tiens à remercier M. Miroslav Lajčák, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et Représentant spécial de l'UE, de son rapport (S/2008/300, annexe, pièce jointe) et de son exposé d'aujourd'hui sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, à la présente séance du Conseil de sécurité.

Depuis la dernière discussion sur ce thème au Conseil de sécurité (voir S/PV.5782), des faits nouveaux importants se sont produits en Bosnie-Herzégovine. La réforme de la police, longtemps attendue, est en cours, et deux lois ont récemment été adoptées dans le cadre de sa première phase. Nous rappelons au Conseil que l'accord sur cette réforme était l'une des conditions préalables à la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne.

Outre la réforme de la police, il y a trois autres priorités clefs sur lesquelles des progrès ont été enregistrés : renforcer l'administration publique du pays, appliquer la législation sur la radiotélévision publique et coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Ainsi, bien qu'il reste des lacunes à combler, rien ne s'oppose à la signature de l'Accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-Herzégovine, qui aura lieu dès que les préparatifs techniques auront été achevés.

L'Accord de stabilisation et d'association constituera un cadre essentiel pour les relations entre l'Union européenne et la Bosnie-Herzégovine, et il représente un élément important pour assurer la stabilité et renforcer le dialogue avec la Bosnie-Herzégovine. Nous appelons le pays à faire le maximum pour entamer la mise en œuvre de l'Accord après sa signature.

Nous notons, dans le rapport du Haut-Représentant et Représentant spécial de l'UE, qu'en cette année électorale, les relations entre les partis et les communautés demeurent tendues. Nous encourageons toutes les formations politiques de Bosnie-Herzégovine à unir leurs efforts pour mener à bien avec détermination le programme de réformes, et notamment les priorités énoncées dans le Programme de partenariat européen.

La réforme constitutionnelle est essentielle pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine. Bien que cela ne constitue pas des conditions préalables à la conclusion de l'Accord de stabilisation et d'association, la Bosnie-

Herzégovine aura besoin d'un cadre constitutionnel efficace, fonctionnel et abordable et de structures et institutions gouvernementales viables pour relever les défis de l'intégration européenne.

Le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix a décidé, en février, que le Bureau du Haut-Représentant devait rester en place et continuer à exécuter son mandat en vertu de l'Accord de paix de Dayton jusqu'à ce que les objectifs et conditions nécessaires soient remplis. Les buts fixés par le plan de travail du Bureau du Haut-Représentant doivent être pleinement atteints par les autorités de la Bosnie-Herzégovine pour voir émerger un État viable. L'objectif d'ensemble est d'opérer la transition dès que possible, et la politique de prise en charge par le pays reste le principe de base.

L'Union européenne est depuis longtemps attachée à la stabilité des Balkans occidentaux et continuera d'appuyer pleinement et efficacement la perspective européenne pour la région, y compris la Bosnie-Herzégovine. Nous apprécions vivement et soutenons sans réserve l'action du Haut-Représentant et Représentant spécial de l'UE Miroslav Lajčák, dont les efforts pour faire de la Bosnie-Herzégovine une démocratie pacifique et viable sur la voie de son intégration aux institutions européennes sont indispensables. L'Union européenne continuera d'aider la Bosnie-Herzégovine à progresser encore vers l'intégration européenne.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

**M. Jevremović** (Serbie) (*parle en anglais*) : Avant de faire ma déclaration, je voudrais présenter mes respects à S. E. M. Miroslav Lajčák, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et à S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine. J'ai lu avec attention le dernier rapport en date du Haut-Représentant (S/2008/300, annexe, pièce jointe) et écouté les déclarations faites et les vues exprimées aujourd'hui.

La Serbie s'aligne sur la déclaration faite au nom de la présidence de l'Union européenne (UE), mais je voudrais faire quelques remarques en tant que représentant d'un pays voisin qui est garant de l'Accord de paix de Dayton.

Qu'il me soit permis de rappeler que la Serbie respecte totalement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, conformément à

l'Accord de paix de Dayton et aux dispositions de la résolution 1785 (2007) du Conseil de sécurité, qui réaffirme son attachement à un règlement politique des conflits dans l'ex-Yougoslavie, qui sauvegarderait la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues.

La Serbie respecte aussi totalement les obligations découlant de l'Accord de paix de Dayton. Nous estimons que sa mise en œuvre immédiate et le strict respect de toutes ses dispositions revêtent la plus haute importance.

Nous avons toujours appuyé toutes les initiatives en faveur de la stabilité, de la démocratie et de la prospérité économique et sociale en Bosnie-Herzégovine. La Serbie et la Bosnie-Herzégovine sont toutes deux déterminées à épouser les principes et valeurs européens sur la voie de leur adhésion à l'UE. Nous nous réjouissons des résultats obtenus au cours des six derniers mois, comme il a été indiqué ici aujourd'hui.

Nous sommes convaincus que le fait de traduire en justice les auteurs des crimes les plus haineux de l'histoire récente est une obligation morale et politique commune à tous les pays touchés par le conflit tragique de notre région. Nous ne pouvons qu'être en désaccord avec ce qu'écrit le Haut-Représentant dans son rapport au sujet de la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et avec son appel, au paragraphe 29 du rapport, aux organes concernés des Nations Unies pour qu'ils « trouvent le moyen d'amener la Serbie à respecter ses obligations de droit international et de droit interne pour arrêter [les] fugitifs » mis en accusations par le Tribunal. Demander à la Serbie, mais pas aux autres États de la région, d'arrêter des fugitifs donne à penser que tous les accusés se trouvent en Serbie. Pourtant, même dans la déclaration du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix en date du 27 février 2008, annexée au rapport, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie sont toutes deux invitées à s'acquitter de l'obligation qui

leur incombe en vertu du droit international de coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie en participant activement à l'appréhension de toutes les personnes encore recherchées. Nous ne pouvons donc pas approuver les termes du paragraphe 29.

En outre, dans la section sur la Bosnie-Herzégovine et la région, le paragraphe 63 cite l'insuffisante entraide judiciaire entre la Serbie, la Croatie, le Monténégro et la Bosnie-Herzégovine, surtout dans le cas des poursuites pour crimes de guerre. Il est suggéré que le principal problème tient au fait que la Serbie n'a rien fait pour appliquer l'arrêt de février 2007 de la Cour internationale de Justice en ce qui concerne les criminels de guerre inculpés.

Il ne fait aucun doute que la coopération régionale dans ce domaine entre les institutions judiciaires de ces pays est essentielle. Les réunions régulières des procureurs de la Serbie, du Monténégro, de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine ont lieu dans le contexte de la coopération continue sur le terrain. En conséquence de la coopération régionale et de la collaboration entre les autorités de la Serbie, de la Bosnie-Herzégovine et du Monténégro, deux fugitifs de haut rang ont été localisés et arrêtés.

La Serbie déploie des efforts continus pour renforcer la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Ce faisant, elle est guidée par la volonté de respecter les normes internationales en matière de responsabilité individuelle des personnes qui ont commis des crimes de guerre. C'est également la preuve de notre véritable acceptation des valeurs qui sont à la base des sociétés européennes et des normes modernes en matière de droits de l'homme.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 5.*